



Paieement heures complémentaires

Par **madinina30400**, le **14/11/2012** à **20:01**

je travaille dans une école et suis payée par le SIVOS.

Depuis le mois de septembre j'ai largement dépassé mon nombre d'heure mensuel. + 20 heures chaque mois.

Le SIVOS veut faire le point au mois de décembre pour payer le dû (sachant qu'ils ont un nombre à ne pas dépasser chaque mois).

Ont-ils le droit de régulariser si tard et y-a-t-il des délais pour le paiement ?

Par avance merci pour votre réponse.

Par **pat76**, le **16/11/2012** à **15:17**

Bonjour

Vous êtes en contrat de travail à temps partiel et les heures complémentaires que vous effectuez au-delà de votre horaire mensuel doivent vous être payées chaque mois.

L'horaire mensuel sur votre contrat de travail est de combien d'heures?